

Règlements généraux du Gala la Fransasque

Description du Gala

Le Gala de la Fransasque est un Gala pour reconnaître le travail exceptionnel des artisans communautaires d'hier et aujourd'hui.

Les objectifs de ce Gala sont de :

- * Mettre les artisans communautaires de l'avant;
- * Valoriser et reconnaître les jeunes, les adultes, les aînés et nos grands disparus de la communauté fransaskoise;
- * Donner une vitrine et exposer les chefs d'hier et aujourd'hui;
- * Reconnaître les efforts et les succès au sein de notre communauté;
- * Encourager l'Action citoyenne au sein de la communauté fransaskoise.

Catégories

1- JEUNE CHEF

En hommage aux jeunes âgées de 10 à 30 ans qui démontrent une participation active au développement communautaire et qui inspirent leur génération.

2- PROMOTEUR (TRICE) FRANSASKOIS (E)

En hommage à ceux et celles qui sont fiers de s'identifier comme étant Fransaskois ou qui par des projets ou des activités font la promotion de la communauté fransaskoise.

3- AGENT (E) DE CHANGEMENT

En hommage à ceux et celles qui ont apporté un changement innovateur ou positif dans la communauté et qui travaille fort à la bâtir.

4- MODÈLE FRANSASKOIS

En hommage à ceux et celles qui se sont engagés sans relâche dans la communauté fransaskoise, qui sont devenus des modèles, qui sont des chefs et qui motivent ceux et celles qui les entourent.

5- AMI(E) DES FRANSASKOIS

En hommage à ceux et celles qui appuient la culture francophone et la langue française à leur façon. Ces personnes qui protègent les acquis de la communauté fransaskoise, même s'ils ne parlent pas le français.

Critères d'admissibilité

- La candidature doit avoir été ou est actif au sein ou en marge de la communauté fransaskoise.
- La candidature doit s'identifier à la francophonie en Saskatchewan.
- La candidature doit contribuer à la vitalité de la langue française en Saskatchewan.
- La candidature doit contribuer à l'épanouissement et au développement de la communauté francophone en Saskatchewan.
- Une personne ne peut pas être sélectionnée que dans deux catégories par édition du Gala.

Modalités de nomination

Toute personne ou entité (réseau associatif, institution fransaskoise ou partenaire de la communauté fransaskoise) répondant aux critères d'admissibilité décrits ci-haut peut se faire nommer par une tierce partie en retournant à l'ACF le formulaire de mise en candidature disponible à l'ACF ou sur son site Internet, dans la forme et de la manière prescrite. Le formulaire de mise en candidature dûment complété et accompagné des documents requis doivent être parvenus au plus tard le dernier jour de la période de mise en candidature, laquelle est annoncée publiquement par le comité organisateur. Cette date limite de mise en candidature peut être reportée par l'ACF à sa seule discrétion. Une catégorie n'ayant pas reçu de candidature ou n'ayant pas de candidature qui répond aux exigences de l'analyse des membres du jury peut être éliminée dans l'horaire du Gala.

Pour le Gala de la Fransasque 2012 : le dépôt des candidatures se fera entre le 1 juillet et le 1 octobre 2012 à 17 h.

Évaluation des candidats et sélection des finalistes

Le jury, dont le nom des membres est tenu secret jusqu'au Gala de la Fransasque, est établi afin de procéder à l'évaluation des candidatures pour chacune des catégories.

Le jury doit s'assurer du respect des critères d'admissibilité énoncés ci-dessus et de l'éligibilité des candidats dans la catégorie pour laquelle la candidature est présentée. Dans le cas où les

informations reçues d'une candidature permettent au jury de conclure que cette candidature n'est pas admissible pour la catégorie à laquelle il ou elle a été inscrite (e), le jury peut, avec l'autorisation de la direction générale de l'ACF et de la personne ayant déposé la candidature, transférer sa candidature dans la catégorie appropriée ou rejeter la candidature complètement.

Parmi les cinq catégories ouvertes aux candidatures, le jury procède à l'évaluation des candidatures sur la base des informations contenues au questionnaire des candidatures ainsi qu'aux documents requis par ce questionnaire en fonction des critères et pourcentages suivants:

Critères d'évaluation de la candidature	Pourcentages attribuables
Les actions et les réussites de la candidature au sein de la communauté fransaskoise	50 %
La nature de l'effort ou de la contribution exceptionnelle faite par la candidature	20 %
La qualité du contenu du formulaire de mise en candidature	15 %
Les éléments en appui à la candidature (lettre d'appui, témoignage, etc.)	15 %

*** Pour qu'une candidature soit retenue comme finalistes, elle doit recevoir un pourcentage minimum de 60%**

Chaque membre du jury attribue, à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessus, une note à chacune des candidatures.

Il ne peut y avoir plus de trois finalistes par catégorie. En cas d'égalité entre les candidatures, c'est le président du jury qui tranchera suite à sa propre évaluation des candidatures et toujours avec la grille d'évaluation ci-dessus.

À la suite de la désignation des finalistes, les dossiers de chaque candidature, incluant les grilles d'évaluation, seront remis à la direction générale de l'ACF.

Il ne peut y avoir plus d'un lauréat par catégorie. En cas d'égalité entre les finalistes, c'est le président du jury qui tranchera suite à sa propre évaluation des candidatures et toujours avec la grille d'évaluation ci-dessus.

Annnonce des finalistes et des lauréats et inclusion d'une section « In Memoriam »

Les noms des finalistes seront dévoilés 15 jours avant la soirée du Gala de la Fransasque. Les finalistes seront contactés par l'ACF avant la tenue du Gala pour assurer leurs présences lors du Gala. Si les finalistes ne peuvent participer au Gala de la Fransasque, il est demandé que la candidature choisisse une personne pour la représenter.

Les noms des lauréats et des membres du jury seront dévoilés lors du Gala de la Fransasque.

Lors du Gala de la Fransasque, il y aura aussi une section « In Memoriam » pour nous souvenir le passage de nos grands disparus.

Obligations des candidats

Les personnes qui nomment des candidatures doivent fournir tous les renseignements et tous les documents demandés et doivent se rendre disponibles pour toute entrevue sollicitée par le jury ou le comité organisateur du Gala.

En acceptant d'être finalistes, les finalistes consentent à ce que leur nom et leur photographie soient utilisés à des fins publicitaires et sans contrepartie financière. D'autre part, les finalistes s'engagent à obtenir de l'entreprise pour laquelle ils œuvrent toute autorisation nécessaire pour que soit utilisé, à des fins publicitaires et sans contrepartie financière, le nom de l'entreprise.

Les finalistes et les lauréats doivent participer aux Rendez-vous fransaskois ou dans leurs absences, elles doivent nommer une personne pour les représenter.

Les candidats et les lauréats s'engagent à n'exercer aucun recours contre l'ACF ou quiconque en relation avec le Gala.

Les candidats et les lauréats ne peuvent promouvoir leur candidature auprès de la direction générale de l'ACF, des membres du comité organisateur ou du jury.

Généralités

Toute décision dûment adoptée par le jury ou le comité organisateur est finale et sans appel.

Les membres du jury et les employés de l'ACF ne peuvent être sélectionnés comme candidature.